



Fiche de données de sécurité

(revision) date 24-avr.-2015

Version 1

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Code du produit ECOVER144
Nom du produit LIQUIDE VAISSELLE CITRON ECOCERT
Internal Code 3000390
Substance pure/mélange Mélange

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Utilisation par les consommateurs

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société
ECOVER CO-ORDINATION CENTER
Steenovenstraat 1A
2390 Malle Belgium
Phone: +32 (0)3 309 2500
Fax: +32 (0)3 311 7270

Responsable de la mise sur le marché
Voir nom de l'entreprise
CH: Held AG
Aumattweg 66, Postfach 11
3613 Steffisburg
Phone +41 33 439 00 39
Fax +41 33 439 00 38
E-mail: info@held-clean.ch

Adresse e-mail sds@ecover.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Belgique	+32 (0)70 245 245 (Antipoison Centre Belgium)
Danemark	+45 82 12 12 12
Finlande	09 471977
France	+ 33 (0)1 45 42 59 59 - Orfila (24h)
Pays-Bas	030-2748888 (NVIC)
Portugal	808 250 143 - CIAV
Espagne	+ 34 91 562 04 20
Suisse	STIZ (Tox-Zentrum) CH Zürich: 145/ +41 44 251 51 51 (24h/7)
Royaume-Uni	03451 302230 - UK customer careline
Slovénie	+800 505 25 052 +32 898 60 540
Hongrie	06-80-20-11-99 - Egészségügyi Toxikológiai Tájékoztató Szolgálat (ETTSz)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

According to Regulation (EC) n° 1272/2008 (CLP):

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
--	-------------

2.2. Éléments d'étiquetage

According to Regulation (EC) n° 1272/2008 (CLP):

**Mention d'avertissement**

Attention

Mentions de danger

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

2.3. Autres dangers

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Sans objet

3.2 mélanges

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
D-Glucopyranose, oligomérique, C10-16-alkyl glycosides	600-975-8	110615-47-9	5-10	Xi; R38-41	Eye Dam.1 (H318) Skin Irrit. 2 (H315)	01-2119489418-23
acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-14, sels de sodium	287-809-4	85586-07-8	1-5	Xn;R22 Xi; R38-41	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318)	01-2119489463-28-0 007/01-21194894663 -28-0006
D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides	500-220-1	68515-73-1	1-5	Xi; R41	Eye Dam 1 (H318)	01-2119488530-36
L-(+)-L'acide lactique	201-196-2	79-33-4	1-5	Xi; R38-41	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318)	01-2119474164-39
(R)-p-mentha-1,8-dien e	227-813-5	5989-27-5	<0.1	R10 Xi; R38-43 N; R50/53	Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) Flam. Liq. 3 (H226)	01-2119529223-47

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Contact oculaire	En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin
Contact cutané	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau
Ingestion	NE PAS faire vomir Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau Consulter un médecin
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 2 pour plus d'informations. Voir Section 11 pour plus d'informations.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant

Moyens d'extinction déconseillés

Aucun(e)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) connu(e)

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, le cas échéant.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec les yeux

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

En cas de fuite ou d'écoulement accidentel, récupérer le produit dans un conteneur propre afin de permettre sa réutilisation. Récupérer toute quantité répandue de produit au moyen d'un balai de séchage et éliminer en tant que déchet chimique. Nettoyer les éventuels résidus avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

SECTION 12 : Informations écologiques

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées

Éviter le contact avec les yeux

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver hors de la portée des enfants

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé

Ne pas stocker à t° <0°C et >40°C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
(R)-p-mentha-1,8-diene			TWA: 1000 mg/m ³ STEL: 1500 mg/m ³		TWA: 5 ppm TWA: 28 mg/m ³ Ceiling / Peak: 20 ppm Ceiling / Peak: 112 mg/m ³ Skin TWA: 20 ppm TWA: 110 mg/m ³

Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
(R)-p-mentha-1,8-diene				TWA: 25 ppm TWA: 140 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 280 mg/m ³	

Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
(R)-p-mentha-1,8-diene		STEL: 40 ppm STEL: 220 mg/m ³ TWA: 20 ppm TWA: 110 mg/m ³		TWA: 25 ppm TWA: 140 mg/m ³ STEL: 37.5 ppm STEL: 175 mg/m ³	

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité pour évacuer les matières répandues accidentellement.

Protection des mains Porter des gants imperméables pour toute opération susceptible d'entraîner un contact prolongé ou répété avec la peau.

Protection de la peau et du corps Aucune information disponible.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide
Odeur Citron
Couleur Blanc; Jaune clair

<u>Propriété</u>	<u>VALEURS</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	4,5	
Point de fusion / point de congélation		Aucune information disponible
Point / intervalle d'ébullition		Aucune information disponible
Point d'éclair	> 100 °C	
Taux d'évaporation		Aucune information disponible
inflammabilité (solide, gaz)		Aucune information disponible
Limite d'inflammabilité dans l'air		Aucune information disponible
Limite supérieure d'inflammabilité		Aucune information disponible
Limite inférieure d'inflammabilité		Aucune information disponible
Pression de vapeur		Aucune information disponible
Densité de vapeur		Aucune information disponible
Densité relative	1,034 kg/l	
Hydrosolubilité		Aucune information disponible
solubilité(s)		Aucune information disponible
Coefficient de partage		Aucune information disponible
Température d'auto-inflammabilité		Aucune information disponible
température de décomposition		Aucune information disponible
Viscosité cinématique	500 cP	
Viscosité dynamique		
Propriétés explosives	Sans objet	
Propriétés comburantes	Aucun(e)	

9.2. Autres informations

Teneur en COV (%) 0.1

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Non attendu(e)(s)

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Voir la section 7 pour plus d'informations

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mélanger avec d'autres produits de nettoyage.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou fournies

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-14, sels de sodium	> 1000 mg/kg (Rat)		
L-(+)-L'acide lactique	= 3730 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	
(R)-p-mentha-1,8-diene		> 5 g/kg (Rabbit)	

Irritation Irritant pour les yeux

sensibilisation respiratoire ou cutanée Voir section 15 pour les substances sensibles

Cancérogénicité Non attendu(e)(s).

toxicité pour la reproduction Non attendu(e)(s).

Mutagénicité sur les cellules germinales Non attendu(e)(s).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Non attendu(e)(s)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Non attendu(e)(s)

Danger par aspiration Non attendu(e)(s)

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Produit

48 h CE50 (daphnies - mg/l) (48HLCD)

Aucune donnée disponible

Ingredients

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés
acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-14, sels de sodium		10 - 100: 96 h Brachydanio rerio mg/L LC50 static 2.5: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50	2.8: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
L-(+)-L'acide lactique	3.5: 70 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50	100 - 180: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 100 - 180: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static 320: 96 h Brachydanio rerio mg/L LC50 semi-static	180 - 320: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 240: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
(R)-p-mentha-1,8-diene		0.619 - 0.796: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 35: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50	

12.2. Persistance et dégradabilité

Ce produit ne contient pas de substances non biodégradables
Les tensio-actifs utilisés dans ce produit répondent à toutes les exigences de biodégradabilité du règlement 648/2004/CE.
Tous les tensioactifs sont biodégradable en anaérobie.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ce produit ne contient aucune matière première bioaccumulante.

Nom chimique	Coefficient de partage
L-(+)-L'acide lactique	-0.62

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT)
Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB)

12.6. Autres effets néfastes

Ce produit ne contient aucun MCP et aucun parfum nitromusqué.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur

SECTION 14 : Informations relatives au transport

ADR NON RÉGLEMENTÉ

IMDG NON RÉGLEMENTÉ

RID NON RÉGLEMENTÉ

IATA NON RÉGLEMENTÉ

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Règlement (CE) N°. 648/2004 du 31 mars 2004 relatif aux détergents:

non-ionic surfactants	5 - 15%
anionic surfactants	< 5%
parfum, Limonene	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

SECTION 16 : Autres informations

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Méthode de classification

D'après les données d'essai

Remarque sur la révision

Première version de cette FDS dans ce nouveau format.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité